



Communiqué de presse du 10 février 2011

Allumage des feux pour les voitures :

Non à la sur-automatisation des véhicules et à la lobotomisation de leurs conducteurs

Ça y est : les voitures neuves mises en circulation à partir du 7 février 2011 doivent être équipées de « feux de circulation diurnes ». Kézako ? Des petits feux placés à l'avant des automobiles et conçus pour s'allumer dès la mise en route du véhicule. Cette nouvelle réglementation nous vient de l'Europe, toujours au motif de la sacro-sainte sécurité routière, mère de tous les gadgets censés infléchir la courbe des accidents.

On se rappelle qu'en 2005, la FFMC s'était opposée à la mesure qui prévoyait de faire allumer leurs feux de croisement en permanence aux automobilistes, ce qui aurait eu pour effet de noyer les deux-roues motorisés, seuls à devoir allumer leur feu, dans le flot de la circulation.

Pas de panique, il n'est toujours pas question d'obliger les automobilistes à mettre leurs feux de croisement en toutes circonstances... pas plus que d'allumer ces nouveaux feux en permanence, le système étant déconnectable par le conducteur. C'est juste que désormais, les voitures seront comme ça.

Mais ce qui nous agace, nous les Motards en colère, c'est qu'encore une fois, le lobby des industriels arrive à se mettre les instances européennes chargées de sécurité routière dans la poche, par le biais d'une technologie pléthorique qui n'incitera pas le conducteur à réfléchir davantage puisque tout est de plus en plus automatique...

...à quand la cravate qui fait pouêt-pouêt pour penser à mettre sa serviette à table ?

Contacts Presse :

Loïc PRUD'HOMME (FFMC-33) : 06.14.09.07.89

Alain BORIE (FFMC-33) : 06.70.92.42.36

Site Internet : <http://ffmc33.free.fr>

FFMC 33 - 145, Avenue Gal de Larminat, Res. Ornano – 33 000 BORDEAUX

MOUVEMENT FFMC

La FFMC est membre de la

